



# SNUipp

## FSU

Déclaration préalable à la CAPD du 24 juin 2019

« Si l'Education Nationale n'a jamais été très douée pour faire fonctionner l'ascenseur social, le projet de loi pour une école de La Confiance, porté par le ministre JM Blanquer, en a même abandonné l'ambition. L'objectif de démocratisation scolaire, définie comme la volonté de compenser les inégalités sociales, culturelles ou territoriales, par un système éducatif obligatoire, gratuit et laïque, y laisse place à un modèle concurrentiel, où les déterminismes sociaux se trouvent contrebalancés par des coups de pouce individualisés aux plus « méritants ». Coordonnée avec le ministère de l'enseignement supérieur, l'offensive concerne l'ensemble du système éducatif, de la maternelle à l'université. »

Cet extrait d'un article rédigé par la docteure en Sciences de l'Education Laurence de Cock résume en quelques phrases l'esprit des réformes engagées depuis deux ans.

Dans ce contexte, notre déclaration liminaire ne peut faire abstraction des attaques que subissent l'Ecole publique et ses enseignants.

Si les mobilisations des enseignants des parents et des élus avec le SNUipp FSU ont réussi à faire reculer sur plusieurs points le ministre, tous les dangers n'ont pas été écartés.

Ainsi demeurent les impacts lourds sur l'Ecole publique : une remise en cause grave de la liberté d'expression des enseignants, un cadeau de plus de 100 millions d'euros par an fait à l'école privé sans aucune contrepartie, la création d'établissements locaux d'enseignement international réservés aux classes sociales favorisées qui actent une école à plusieurs vitesses, la porte ouverte aux remplacements assurés par des étudiants sans concours ni formation, la suppression de l'organisme indépendant d'évaluation des politiques éducatives (CNESCO).

Plus largement, le gouvernement attaque profondément la Fonction Publique et s'apprête dans la continuité des gouvernements précédents, à remettre une nouvelle fois en cause les retraites et le principe même de la solidarité intergénérationnelle. La loi sur la transformation de la Fonction Publique le recours massif aux contractuels, généralisant la précarité et mettant à mal le statut garant d'indépendance du fonctionnaire.

Il réduit le rôle des CHSCT, supprime bon nombre des compétences des commissions administratives paritaires en matière de promotion et de mobilité.

La priorité au primaire et la bienveillance se traduisent pour les collègues par le découragement, l'écoeurement, voire la démission des personnels.

L'école maternelle voit au travers de la circulaire de rentrée, les programmes de 2015 clairement remis en cause : il faudrait dès la petite section s'atteler à l'apprentissage de mots et à l'entraînement à la phonologie avec des recommandations pédagogiques particulièrement précises.

Les soi-disant fondamentaux sont martelés et priorités, pendant que l'éducation artistique et culturelle se trouve résumée à l'instauration de chorales et à la promotion de la lecture grâce à la fréquentation des bibliothèques. Pour Mireille Brigaudiot, chercheuse en Sciences du Langage, les

programmes de 2015 plébiscités par les enseignants de maternelle, ont été publiés par arrêté, et cette circulaire de rentrée dont de nombreux éléments ne sont pas conformes aux programmes, n'a aucune valeur. C'est aussi l'avis du SNUipp FSU de l'Indre.

Venons-en au principal sujet qui va nous occuper aujourd'hui : la seconde phase du mouvement. Nous rappelons notre attachement à l'équité et la transparence dans les affectations, dans l'intérêt même du service et des collègues. En effet, le service rendu ne sera que meilleur s'il s'exerce en respect maximal des attendus de la profession, de chaque collègue et dans une visibilité sur les modes d'affectation. Cela permettrait à chacun d'accepter les contraintes incompressibles qui peuvent les toucher par nécessité de service.

Nous réaffirmons notre ferme opposition aux postes à exigences particulières et aux postes à profil. Nous rappelons notre revendication : seule l'AGS doit départager les candidats volontaires.

C'est à l'institution de se donner les moyens de former ces personnels, comme ce devrait être le cas lorsqu'il s'agit des départs en formation d'enseignants spécialisés.

Cette année encore, les affectations se font sans seconde liste de vœux, des collègues se retrouveront sur des postes qu'ils n'ont pas demandés et/ou dans des zones très éloignées de leur lieu de vie.

Nous tenons à rappeler l'importance du travail manuel des commissaires paritaires qui nous a permis, lors de la première phase, de modifier des affectations qui ne respectaient pas les règles rédigées dans la circulaire départementale du mouvement.

Une nouvelle fois Monsieur le Directeur Académique, nous vous demandons, comme nous l'avons fait lors de la première phase, de respecter les règles d'équité et de transparence, dans l'intérêt de tous.